

SESSIONI URDINARIA DI U 2025

RIUNIONI DI U 9 D'APRILI DI U 2025

N° 2025 /M4/04

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA ANTONA MARIE A NOMU DI U GRUPPU
« GHJUVENTU DI U STC »**

Ughjettu : OÙ en est-on de la charte pour l'emploi local en Corse ?

Celle-ci ayant été adoptée par l'Assemblée de Corse le 23 mai 2019.

Pour rappel, des entreprises privées s'étaient engagées à respecter ce processus qui a toutefois été contesté par le Préfet de Corse et la DIRECCTE, évoquant le fait que celle-ci pouvait-être discriminatoire.

La Ghjuventù di U STC, souhaiterait savoir si cette charte est toujours d'actualité, puisqu'il est essentiel d'en clarifier son état, d'évaluer son impact réel et, si nécessaire, d'envisager des dispositifs complémentaires pour assurer une meilleure prise en compte de l'emploi local dans le secteur privé. Nous estimons pertinent de savoir si un suivi a été tenu auprès des entreprises qui s'y étaient engagées, car six ans plus tard, le constat sur la corsisation des emplois n'a guère évolué. D'autant qu'il est évident que cela reste un enjeu majeur pour l'avenir économique et social de la Corse.

Avez-vous engagé d'autres moyens, en dehors de cette charte, qui permettent de lutter pour la corsisation des emplois ? Aussi bien dans le secteur privé sans exclure aucunement le secteur public.

Nous vous rappelons que la situation des arrivées en Corse ne cesse de progresser. Il devient vital que nos emplois soient réservés aux Corses issus de notre terre. Nous vous rappelons également l'importance de mettre en avant les compétences des salariés corses en les positionnant sur des postes à responsabilité. Salariés Corses très certainement ayant été formés au sein de notre université ou ayant effectué leurs études sur le continent et cherchant à revenir auprès de leur famille ainsi que de leur île.

Nous vous remercions pour votre réponse.